

## Un psychologue intervient dans votre établissement en cas d'urgence

**Employeurs, un événement traumatisant ou violent s'est produit dans votre structure ?**

Une cellule de crise peut être mise en place au sein de vos locaux sous 48 heures.

Un psychologue spécialisé, soumis au secret professionnel, accompagne individuellement et en groupe les personnes touchées.

Cette action est **intégralement financée** par le fonds social prévoyance de la branche de l'Import-Export.



**Faites votre demande en ligne**

<https://branche-hds.fr/catalog/ag2r-ccnie>



**Des questions ? contactez-nous :**  
[ccnie-demande@branche-hds.fr](mailto:ccnie-demande@branche-hds.fr)